

# AOP Vallée des Baux de Provence





Tout  
commence  
en 1993 ...

# De l'AOC à l'AOP

- Le 27 août 1997, paraissent les 3 décrets reconnaissant l'huile d'olive, l'olive cassée et l'olive noire AOC de la Vallée des Baux de Provence,
- 3 piliers : le terroir, le savoir-faire des hommes et des femmes la typicité du produit,
- Puis une reconnaissance Européenne (AOP) en 2001, et un cahier des charges validé en 2006,



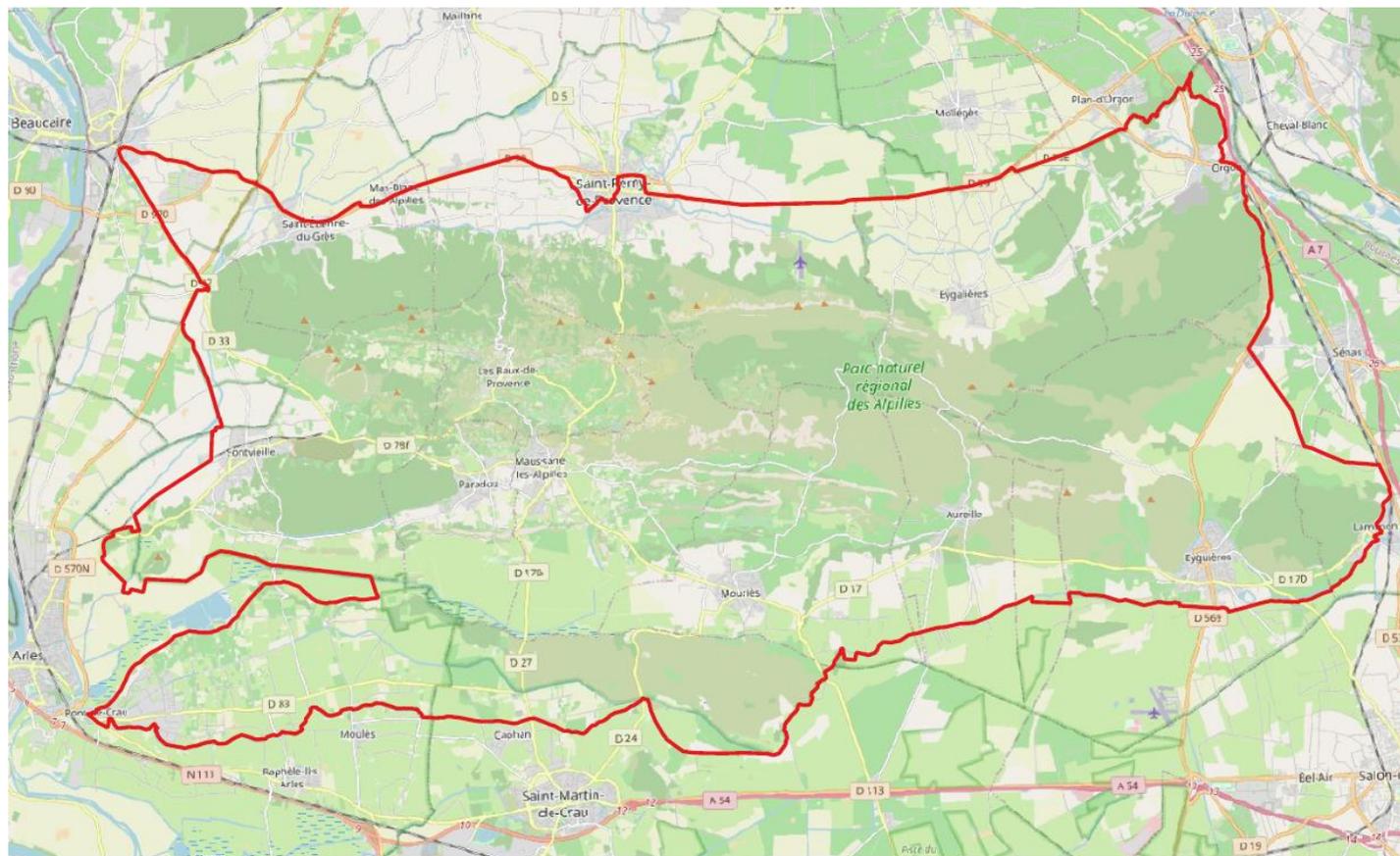
# Un ODG

- Organisme de défense et de gestion des AOP
- 21 administrateurs élus, représentatifs de la filière
- Des commissions thématiques

Les AOP  
Vallée des  
Baux de  
Provence

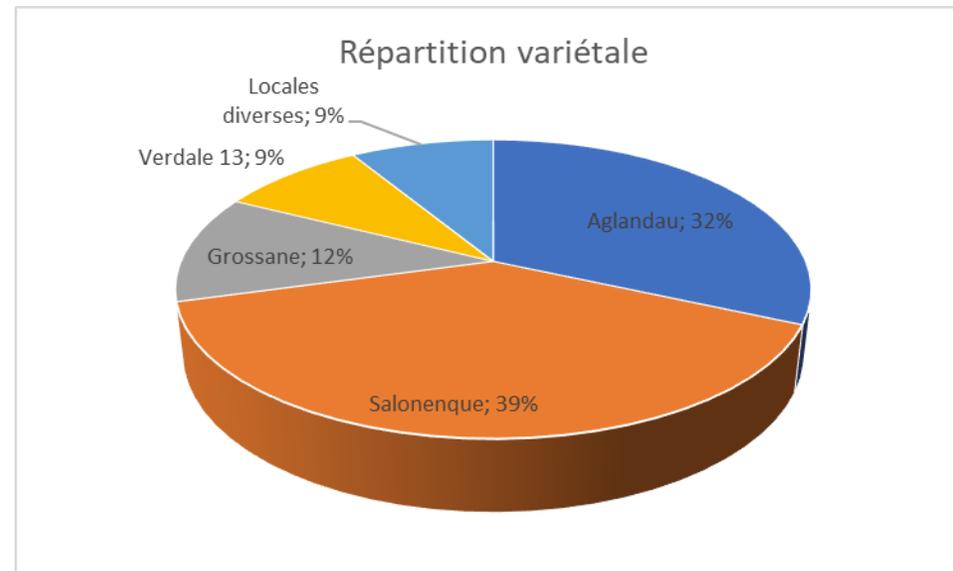


# Terroir (origine)



SIOVB-NST-2024

# Terroir



# Savoir-faire



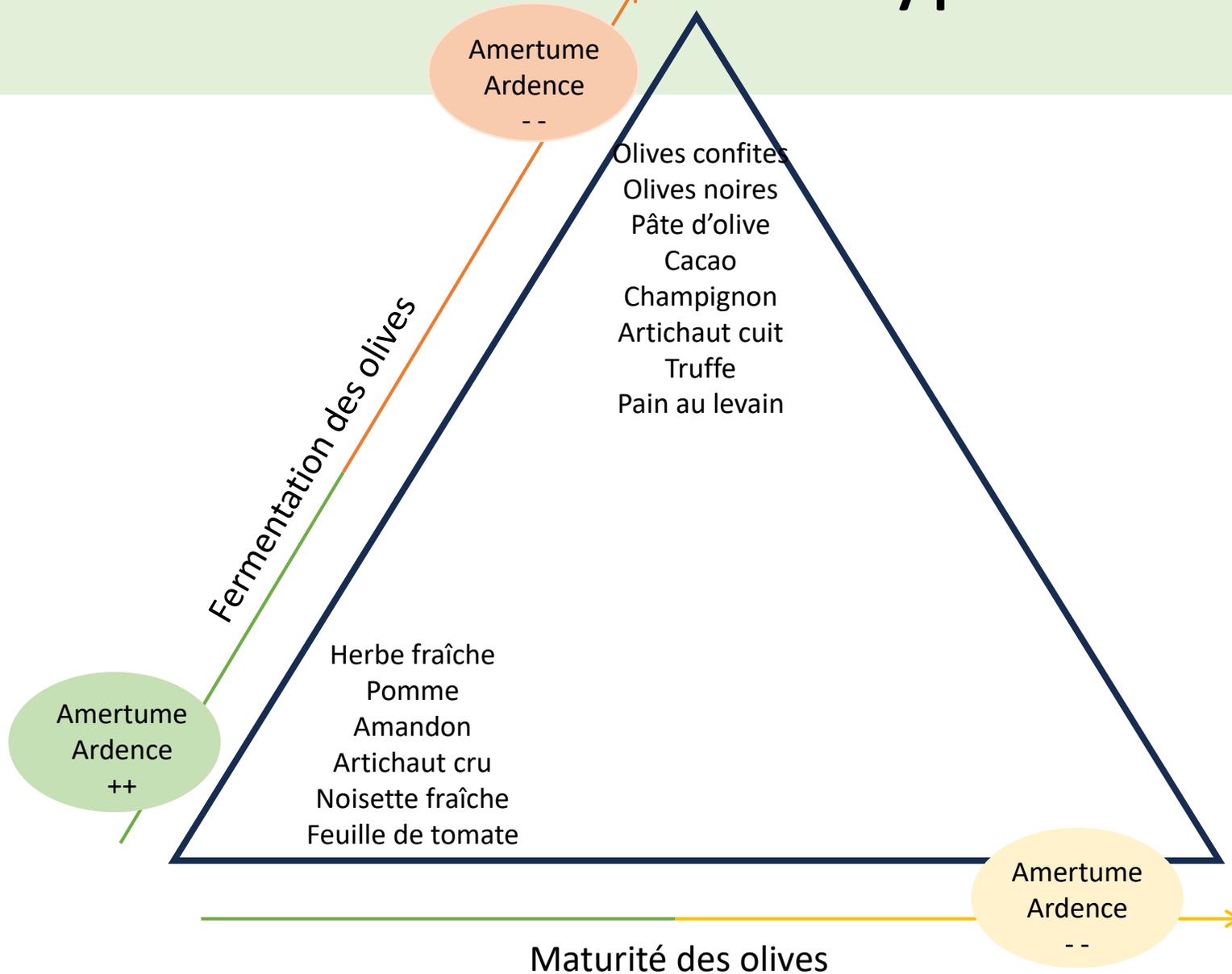
SIOVB-NST-2024

# Savoir-faire

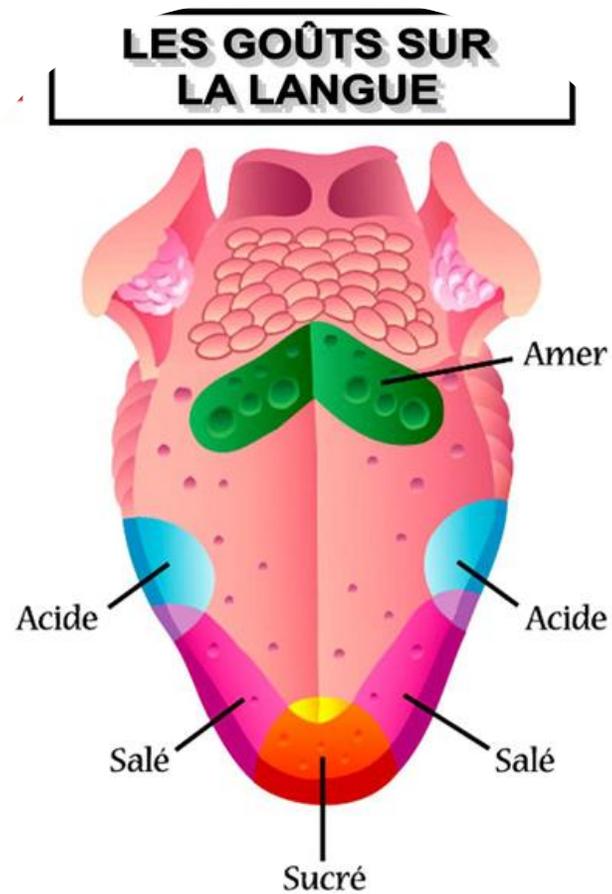


SIOVB-NST-2024

# Une AOP - Deux typicités



# Typicité



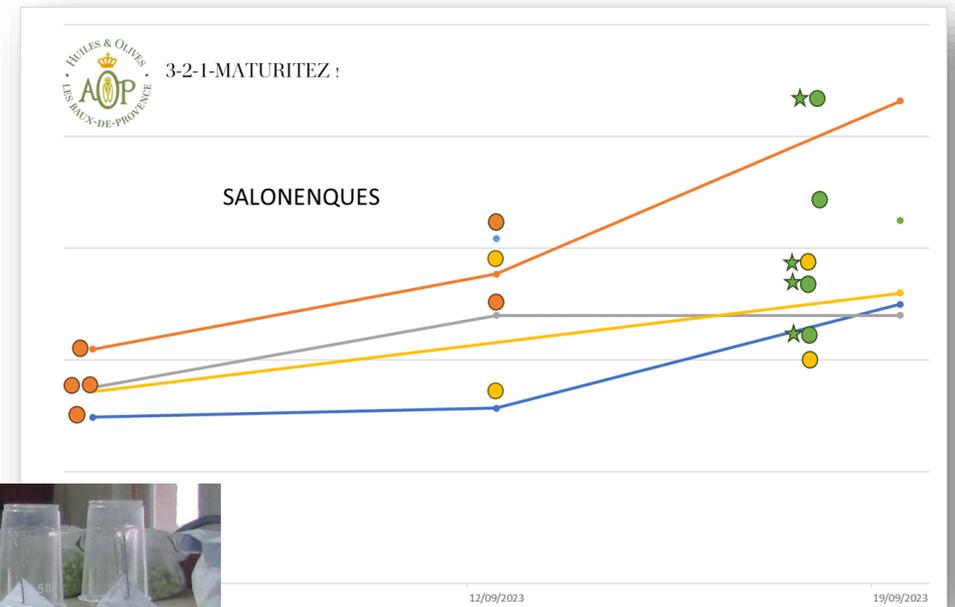
SIOVB-NST-2024

# Typicité

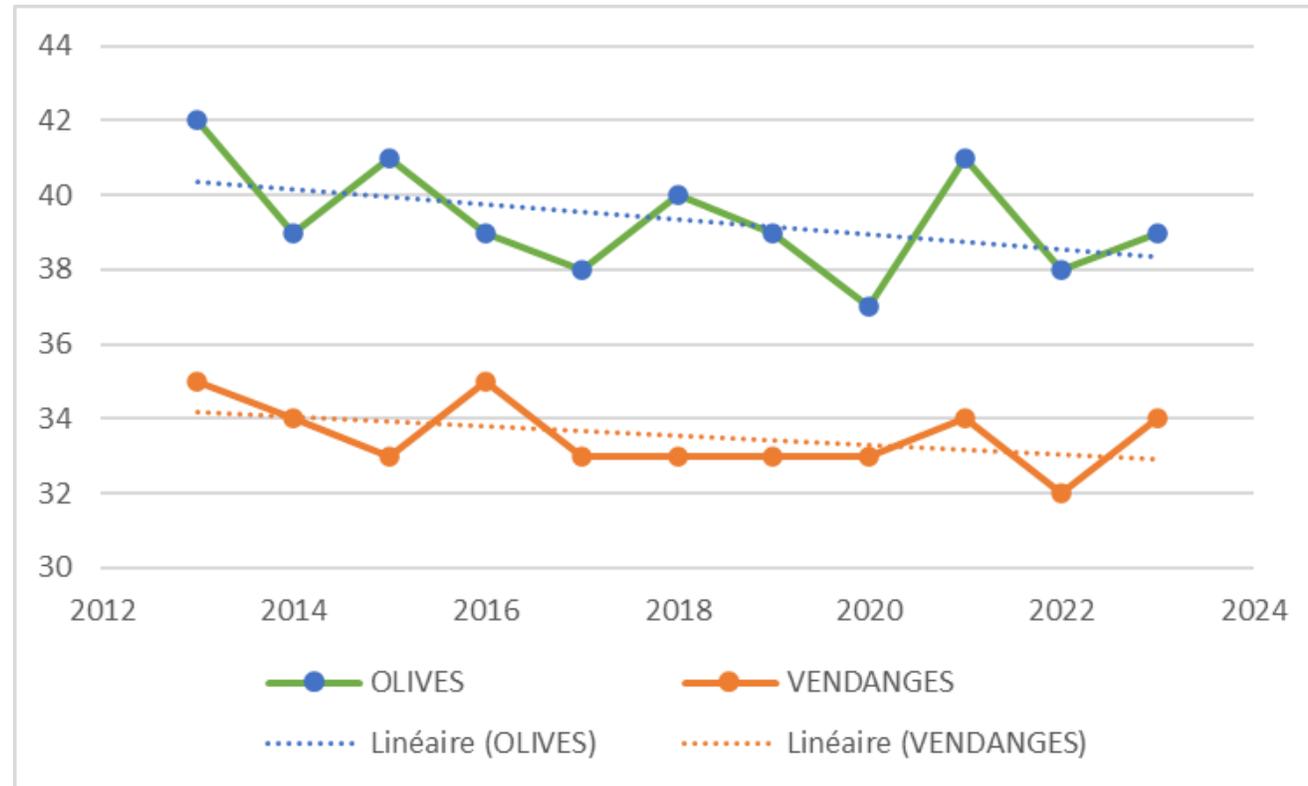
## Contrôle de la maturité



SIOVB-NST-2024



# Typicité



# Typicité



Tous les lots passent par un jury d'agrément

# Pourquoi consommer une huile d'olive en AOP ?

Une garantie de l'origine



Un produit unique



Le respect du cahier des charges



Démarche volontaire du producteur et du transformateur

# L'AOP Vallée des Baux de Provence en chiffres



# L'AOP Vallée des Baux de Provence en chiffres



1 160 oléiculteurs habilités



2 558 ha d'oliviers identifiés ( 529 693 oliviers)



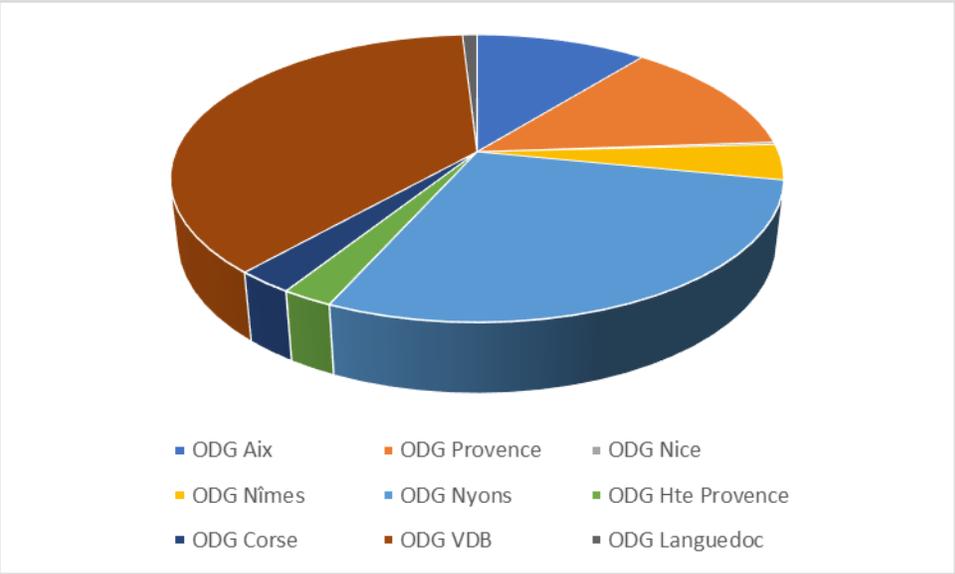
478 000 litres d'huile d'olive, 80 tonnes d'olives cassées, 3 tonnes d'olives noires



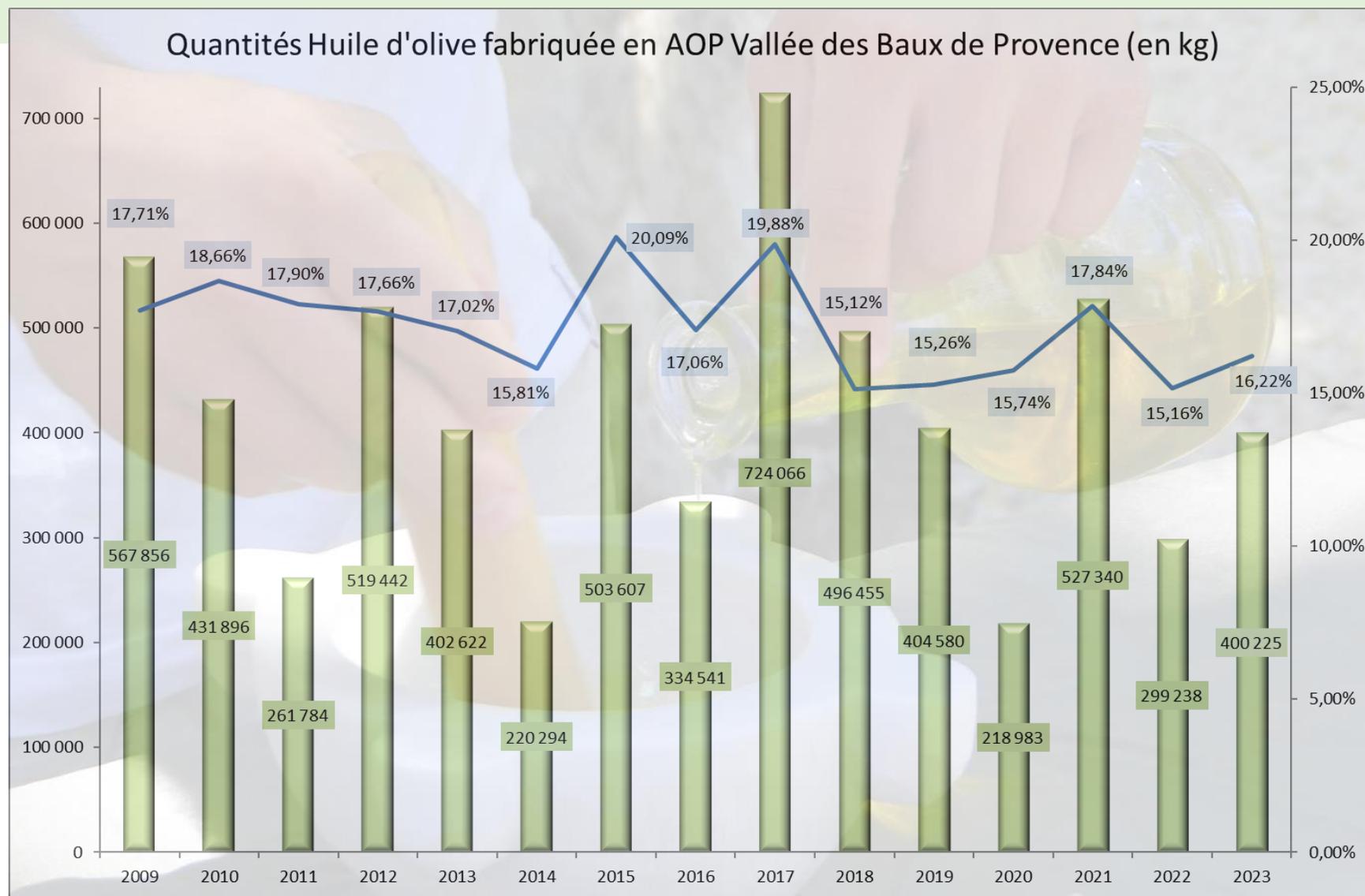
16 moulins, 5 confiseries

# L'AOP Vallée des Baux de Provence en chiffres

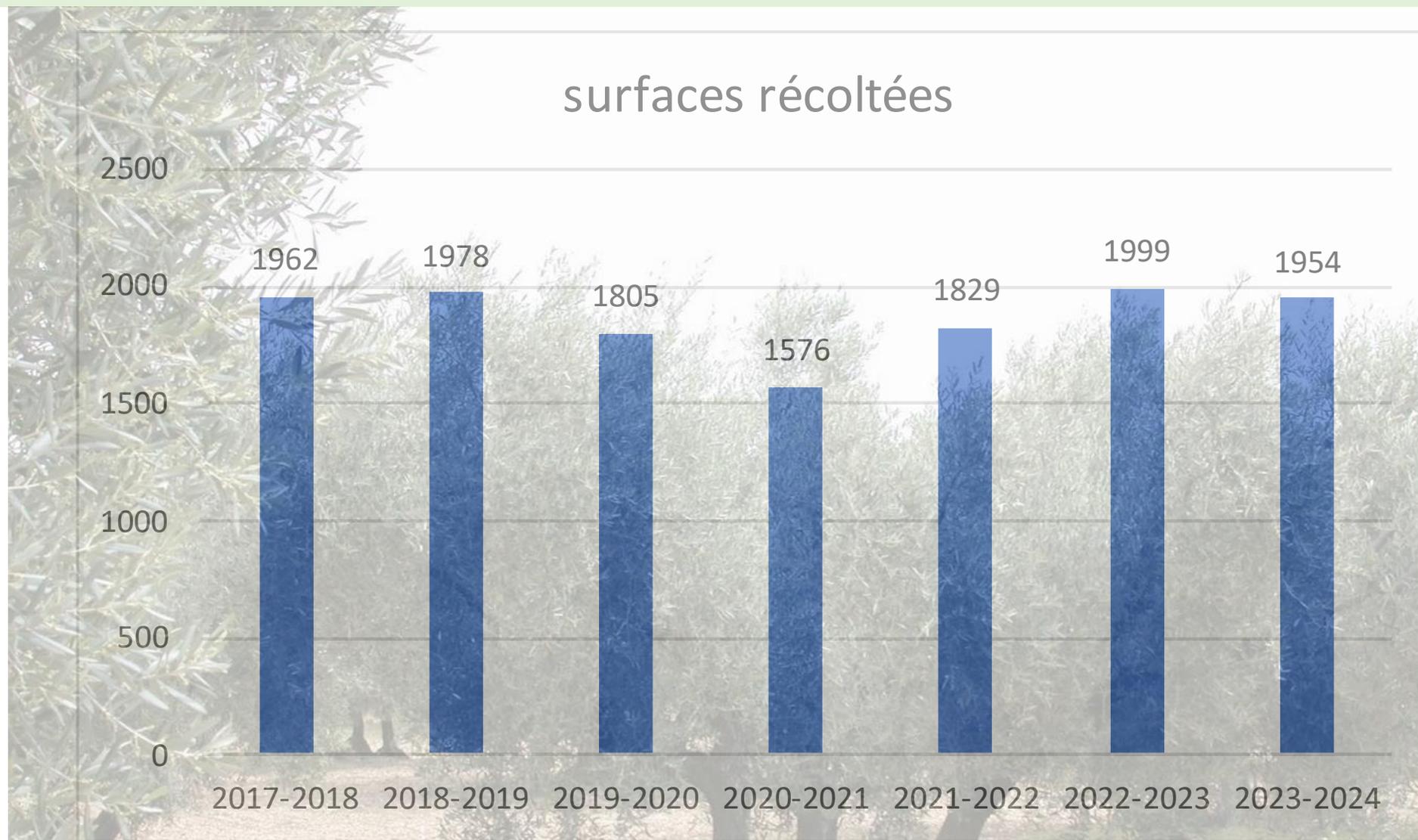
Quantité d'huile en litres en AOP en France



# L'AOP Vallée des Baux de Provence en chiffres



# L'AOP Vallée des Baux de Provence en chiffres





Des  
questions ?

**Merci de votre attention**



# Les bienfaits d'une AOP

-  Outil **collectif** de valorisation du produit et de **pérennisation** du bien commun (sauvegarde du patrimoine, préservation des savoir-faire)
-  Un espace d'échanges, qui favorise la professionnalisation d'une filière : mise en commun d'expériences, partage d'idées, ...
-  Des outils et procédures qui permettent de débusquer les fraudes à l'**Origine** (cahier des charges plans de contrôles, procédures de certification)

# Les bienfaits d'une AOP

BUREAU VERITAS CERTIFICATION	APPELLATION D'ORIGINE PROTEGEE	Réf : AO-011-PC.3-16
	PLAN DE CONTROLE Huile d'Olive de la Vallée des Baux de Provence	Page 12 de 33

## 3.2.5 - Tableau de synthèse du plan de contrôle :

Opérateur Période de contrôle	Fréquence minimale de contrôles internes	Fréquence minimale de contrôles externes	Fréquence minimale globale de contrôles
<b>Organisme de Défense et de Gestion</b>	Contrôle documentaire sur base de la déclaration d'identification 100% opérateurs	2 audits / an au siège	2 audits / an + Contrôle documentaire sur base de la déclaration d'identification 100% opérateurs
<b>Oléiculteur</b> Implantation et méthode de culture	Contrôle documentaire 100% des déclarations + Contrôle de 15% <sup>(1)</sup> de la superficie revendiquée en AOP	Contrôle de 5% <sup>(1)</sup> de la superficie revendiquée en AOP	Contrôle documentaire 100% des déclarations + Contrôle de 20% <sup>(1)</sup> de la superficie revendiquée en AOP
<b>Oléiculteur</b> Récolte	Contrôle sur site par sondage de 2% <sup>(2)</sup> des oléiculteurs /an	Contrôle sur site par sondage de 2% <sup>(2)</sup> des oléiculteurs /an	Contrôle sur site 4 % <sup>(2)</sup> des oléiculteurs/an
<b>Moulinier</b> Réception et préparation des olives	Contrôle sur site de 50% des mouliniers /an	Contrôle sur site de 50% des mouliniers /an	Contrôle sur site 100 % des mouliniers /an
<b>Moulinier ou Oliveron</b> Traçabilité et conformité des lots conditionnés	Contrôle sur site de 60% des mouliniers /an et 20% des oliverons <sup>(3)</sup> / an	Contrôle sur site de 40% des mouliniers /an et 20% des oliverons <sup>(3)</sup> / an	Contrôle sur site 100% des mouliniers/an et 40% des oliverons <sup>(3)</sup> / an

La date d'ouverture de la récolte est fixée annuellement par décision du directeur de l'INAO, sur proposition argumentée de l'ODG.

(1) superficie considérée au 1<sup>er</sup> janvier n+1

(2) nombre d'oléiculteurs considéré au 1<sup>er</sup> janvier n

(3) nombre d'oliverons considéré au 30 juin n+1

			<p>LABELLE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et compter le nombre d'arbre de variétés principales, secondaires et pollinisatrices.</li> <li>- Mesure de la densité de plantation : distance entre 2 arbres x largeur entre 2 rangs (= mesure de l'écartement entre 3 oliviers contigus sur la longueur et 3 oliviers sur la largeur formant ainsi un parallélogramme)</li> <li>- Mesure de l'écartement moyen entre les arbres à l'aide d'un décimètre (à partir des 9 oliviers désignés).</li> </ul> <p>La conformité de l'implantation variétale est appréciée sur la totalité des parcelles produisant l'appellation d'origine, excepté en ce qui concerne les variétés pollinisatrices pour lesquelles la proportion est appréciée sur chaque parcelle considérée.</p>	Contrôleur BV CERT.	Contrôle de 5% de la superficie revendiquée en AO
B- Culture des vergers d'oliviers	Fréquence de taille minimale des oliviers Irrigation pendant période de végétation de l'olivier jusqu'à date de récolte fixée annuellement pour l'AO <u>Rendement en olives (PPC)</u>	Déclaration d'identification Cahier de culture Liste des oléiculteurs identifiés	<p>Enregistrement des pratiques culturales sur tout document à sa convenance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Date et type d'élimination des bois de taille</li> <li>- Date de la fumure et des pratiques culturales</li> <li>- Traitements effectués</li> <li>- Date de fin d'irrigation</li> <li>- Rendement des vergers (Tonnes par ha)</li> </ul> <p>Documents sont à conserver 5 ans.</p>	Oléiculteur	En permanence
			Interne / Externe Vérification documentaire des contrôles interne.	Auditeur BV CERT.	2 audit / an au siège de l'ODG

VERSION APPROUVEE LE 17 JANVIER 2020

BUREAU VERITAS CERTIFICATION	APPELLATION D'ORIGINE PROTEGEE	Réf : AO-011-PC.3-16
	PLAN DE CONTROLE Huile d'Olive de la Vallée des Baux de Provence	Page 16 de 33

Etape	Point de contrôle	Documents associés	Méthodes de contrôle	Resp. du contrôle	Fréq.
			<p>Contrôle sur site par sondage :</p> <p>Vérification documentaire du cahier culture (enregistrement des irrigations)</p> <p>A partir des 2 rangs médians et parallèles désignés, vérification visuelle taille et élimination (plaies de taille, bois au sol ou broyé, chantier de taille)</p> <p>Vérification visuelle de la présence ou non de matériel d'irrigation sur les parcelles : système de sur-frondaison (aspersion) ou sous-frondaison (goutte à goutte ou micro-aspersion)</p> <p>Le rendement est calculé sur la totalité des parcelles identifiées de l'exploitation produisant les olives destinées aux 3 appellations d'origine Calcul du rendement: tonnage totale des parcelles identifiées (en brut = en « vert ») / surface oléicole totale</p>	ODG  Contrôleur BV CERT.	Contrôle de 15% de la superficie revendiquée en AO  Contrôle de 5% de la superficie revendiquée en AO
C- Récolte des Olives	Date de récolte Récolte des olives directement sur l'arbre ou sur des filets	Cahier de culture Liste des oléiculteurs identifiés	<p>Enregistrement des modalités de récolte sur tout document à sa convenance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Date de récolte</li> <li>- Maturité et Etat sanitaire</li> <li>- Technique de récolte</li> </ul>	Oléiculteur	En permanence

